

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 09 Septembre 2021

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13**

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Polyvalent, sous la présidence de Monsieur Yves GRANDRIEUX, Maire.

Date de la convocation: 09/02/2021

Présents : GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, CHAVAND Gilbert, SAMOUILLE Elisabeth, VINCENT Tanguy, SOUVETON Patricia, BRUYERE Roland, TARDY Marie-Laure, NOTIN Vital, COTTANCIN Annie, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, RAMBAUD Christian,

Absent(e)s avec excuse : GOLFIER Sandrine, GEAY Clément,

Secrétaire de Séance : SOUVETON Patricia

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE
DE FOREZ-EST POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ET
DE LA MAISON MITOYENNE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION
ENERGETIQUE (délib. 27/2021)**

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 5214-16 V,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2021.006.10.03 en date du 10 mars 2021 portant reversement des Certificats d'Economie d'Energie aux communes

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2021.036.19.05 du 19 mai 2021 portant création d'un fonds de concours aux communes pour les travaux de rénovation énergétique,

Vu l'adhésion de la commune de Saint-Martin-Lestra au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours validé par la décision n°75-2020 du Président de la Communauté de Communes de Forez-est en date du 20 mai 2020

Vu le projet de Réhabilitation de l'Ancienne Mairie et de la maison mitoyenne dans le cadre des travaux de rénovation énergétique

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à, la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que

- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions
- La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20% du financement du projet (art L1111-10 –III- du CGCT)

- La Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses.

PROPOSITION

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de solliciter le versement d'un fonds de concours de 5000 € dans le cadre du programme TEPCV pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, sur l'enveloppe 2021 du budget de la Communauté de Communes de Forez-est, sur les travaux ci-dessous (inclure le plan de financement)

MONTANT HT des travaux	SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE de la COMMUNE
302 969€	174 089€	128 880€
	TOTAL	128 880€

VOTE

Le conseil municipal, par le vote

- **APPROUVE** la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Forez-Est tel qu'expliquée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIVERS :

PLACE DE LA GUILLOTIERE :

L'îlot central végétalisé va être délimité par un muret en pierres.

Le devis de l'entreprise ARCHIMBAUD va être revu à la baisse en raison des pierres qui vont être fournies par la Commune.

MUR D'ESCALADE :

Il est désormais terminé. L'aménagement des abords sera réalisé par les employés communaux.

CITY-STADE :

Un devis de réparation d'Agorespace est présenté. Celui-ci étant élevé, les élus vont faire des choix.

MICRO-CRECHE INTERCOMMUNALE :

Le projet de micro-crèche sur les communes de St Barthélémy Lestra et St Martin Lestra avance petit à petit. Une réunion avec la CAF, l'AFR et la CCFE, en présence des Maires, aura lieu le mardi 5 octobre toute la journée.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal s'est déplacé au restaurant scolaire pour voir l'aménagement de la cuisine qui dispose désormais d'éléments fonctionnels, de plans de travail en inox, et d'éclairage LED.

L'achat d'une armoire positive va être fait prochainement afin de conserver les légumes et les fruits.

LOCAL POUR STOCKAGE DES CARTONS :

Il est en construction. Dès son achèvement, un courrier sera adressé à tous les artisans et commerçants du village qui souhaitent en bénéficier pour déposer leurs cartons pliés et attachés. Une participation de 20€ par an leur sera demandée après acceptation et une clé leur sera remise.

Ce sont les employés communaux qui se chargeront de les emmener à la déchetterie.

REGLEMENTATION POUR BRUIT DU AUX TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES,... :

Un courrier va être distribué aux lotissements Les Lilas, Côte Ouest et une partie du Chemin du Vernay pour rappeler les règles à appliquer concernant le bruit dû à des matériels de tonte, de coupe, etc...

ASSAINISSEMENT:

Le transfert des compétences « Assainissement – Eau potable- Eaux pluviales » à la CCFE, devrait se faire avant janvier 2022.

Une réunion avec le bureau d'étude aura lieu à Feurs le Lundi 27 septembre.

POTEAUX INCENDIE :

La vérification des poteaux incendie ayant été effectuée, un devis est proposé par SUEZ. Après concertation avec le Chef de Centre du CIS de Saint Martin Lestra, le devis sera étudié avant de donner un accord pour la réalisation des travaux.

ENTREE EST DU VILLAGE :

Des bureaux d'étude seront contactés afin de proposer un avant-projet sommaire pour l'aménagement de l'entrée Est du village.

ORDURES MENAGERES :

Frédérique MIRANDON ayant assisté à une réunion organisée par la CCFE nous donne un compte-rendu sur différentes actions à mener (composteurs,...)

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 07 Octobre 2021 -

Ont signé au registre tous les membres présents.